

Siège du juge (Sir 38:33), ou des juges. Ce terme technique, dans certaines traductions modernes (Vers. Syn.) de l'A.T. (De 25:1, [Ec 3:16](#)), doit être interprété en tenant compte de l'évolution de l'appareil judiciaire dans l'antiquité (voir Gouvernement, Justice rendue).

--Dans le N.T., le grec bêma (litt., tribune) désigne le plus souvent le lieu des jugements des autorités romaines : Pilate à Jérusalem ([Mt 27:19](#), [Jn 19:13](#)), Gallion à Corinthe ([Ac 18:12-16](#)), Festus à Césarée ([Ac 25:6-17](#)), César lui-même à Rome ; voir ([Ac 25:10](#)) Gouverneur. L'apôtre Paul parle deux fois du tribunal de Dieu, ou du Christ ([Ro 14:10](#), [2Co 5:10](#)) en annonçant la comparution de tous les hommes pour le dernier jugement (voir ce mot, et Eschatologie). Dans [1Co 4:3](#), au contraire, c'est à la sentence de ce tribunal divin qu'il oppose celles d'« un tribunal humain », litt. « un jour humain » par opposition à l'expression eschatologique (de jour de l'Éternel » (voir art.).

--Dans [Mr 13:9](#) parallèle [Mt 10:17](#), les tribunaux (grec sunédria) sont les conseils de justice locaux des villes juives, chargés des menues affaires, les grandes causes religieuses étant portées au Sanhédrin (voir ce mot), Conseil ou Tribunal central. Il se peut que les tribunaux de [Jas 2:6](#) (grec hritêrid) soient aussi ces conseils provinciaux juifs si l'épître est antérieure à la ruine de Jérusalem (voir Jacques, ép. de) ; sinon, il faut sans doute y voir la juridiction romaine. C'est aussi de cette dernière qu'il doit être question dans la réprimande de saint Paul aux chrétiens de Corinthe qui osaient porter leurs différends devant des juges païens ([1Co 6:1,8](#)) ; la double allusion qu'il fait, en ce passage, au tribunal des chrétiens qui jugeront soit le monde ([1Co 6:2](#)) soit même les anges ([1Co 6:3](#)), s'inspire d'une part de textes comme [Da 7:22](#), Sag 3:8, et d'autre part de l'eschatologie juive (Hénoch, etc.), où le jugement par les fidèles des anges déchus ([Jude 1:6](#), interprétation de [Ge 6:4](#)) tenait une place considérable.

--L'emploi de ces diverses désignations grecques des tribunaux à l'époque du N.T. est abondamment confirmé par les papyrus populaires du temps.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



Versets relatifs

Genèse 6

⁴ Il y avait des géants sur la terre à cette époque-là. Ce fut aussi le cas après que les fils de Dieu se furent unis aux filles des hommes et qu'elles leur eurent donné des enfants. C'étaient les célèbres héros de l'Antiquité.

Ecclésiaste 3

¹⁶ J'ai encore vu, sous le soleil, qu'à l'endroit désigné pour le jugement se trouvait la méchanceté et qu'à l'endroit désigné pour la justice régnait la méchanceté.

Daniel 7

²² jusqu'au moment où l'Ancien des jours est venu faire justice aux saints du Très-Haut. Le moment où les saints ont pris possession du royaume est alors arrivé.

Matthieu 10

¹⁷ Méfiez-vous des hommes, car ils vous livreront aux tribunaux et vous fouetteront dans leurs synagogues.

Matthieu 27

¹⁹ Pendant qu'il siégeait au tribunal, sa femme lui fit dire : « N'aie rien à faire avec ce juste, car aujourd'hui j'ai beaucoup souffert dans un rêve à cause de lui. »

Marc 13

⁹ Faites attention à vous-mêmes. On vous livrera aux tribunaux et vous serez battus dans les synagogues ; vous comparâîtrez devant des gouverneurs et devant des rois à cause de moi pour leur apporter votre témoignage.

Jean 19

¹³ Après avoir entendu ces paroles, Pilate amena Jésus dehors et siégea au tribunal à l'endroit appelé « le Pavé », en hébreu Gabbatha.

Actes 18